

J'ai un projet sur une parcelle :

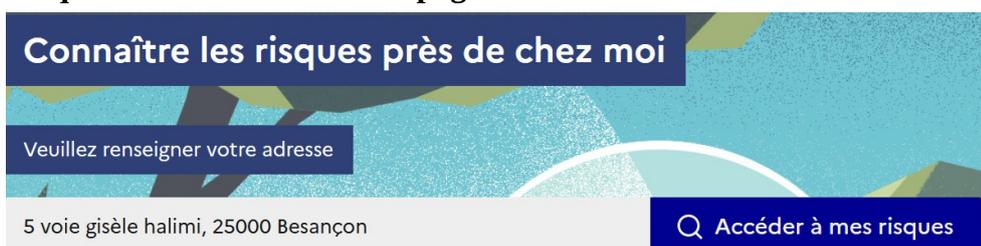
Est-ce un site et sol pollué connu de l'administration ?

1/ Aller sur Géorisques

<https://www.georisques.gouv.fr/>

2/ Accès particulier (informations limitées)

Indiquer votre adresse dans la page d'accueil :



La page « Les risques près de chez moi » s'ouvre.

Sélectionner « Risques technologiques identifiés » :

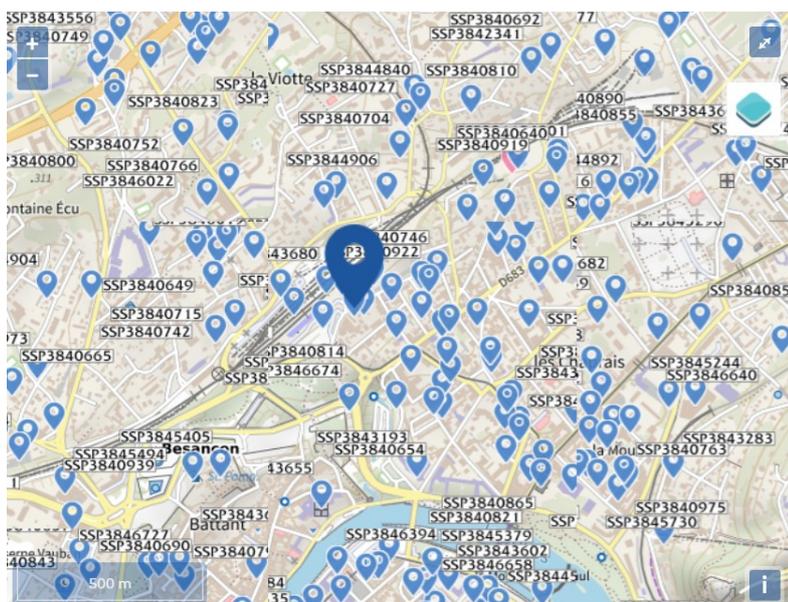


S'il existe une pollution des sols à l'adresse ou sur la commune, l'information apparaîtra de la sorte :



Si vous cliquez sur « Accéder aux informations détaillées » des explications sur les risques s'afficheront, ainsi qu'une carte des informations disponibles et un tableau des anciens sites industriels ou activités de service situés à moins de 500 m.

Vous pouvez zoomer / dézoomer sur cette carte au moyen des boutons  situés en haut à gauche. Ce zoom vous permettra de faire apparaître les numéros de fiches Information SSP et les zones de classement (SUP, SIS et CASIAS), mais ne vous permettra pas d'accéder aux fiches.



Légende :

-  Zones des servitudes d'utilité publique
-  Zones des secteurs d'information sur les sols
-  Localisations des sites industriels
-  Zones des sites industriels
-  Localisation des anciens sites industriels et activités de service
-  Zones des anciens sites industriels et activités de service

S'il existe une ou des installations classées pour la protection de l'environnement à l'adresse ou sur la commune, l'information apparaîtra de la sorte :



INSTALLATIONS INDUSTRIELLES CLASSÉES (ICPE)

 à mon adresse : NON CONCERNÉ

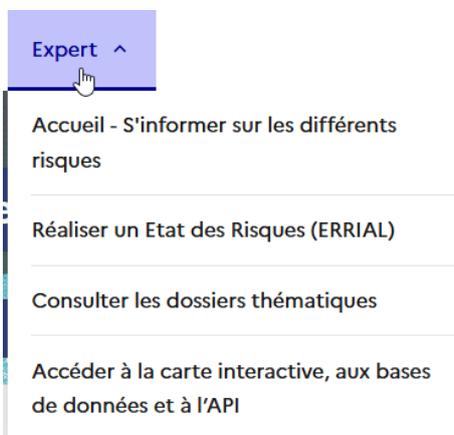
 sur ma commune : CONCERNÉ

[Accéder aux informations détaillées](#) →

Si vous cliquez sur « Accéder aux informations détaillées » des explications sur les risques s'afficheront, ainsi qu'un lien pour accéder à Géorisques Expert. Si vous souhaitez géolocaliser ces installations, suivez les indications données au « 3/ Accès expert » ci-après.

3/ Accès expert (informations plus complètes)

Dans l'onglet « Expert », choisir « Accéder à la carte interactive » puis choisir « carte interactive »



Laisser la carte interactive charger (ça peut prendre un peu de temps)

Dans le moteur de recherche par lieu, écrire l'adresse du terrain (rue + ville seulement) et sélectionner la proposition faite par le moteur de recherche.

La carte sera automatiquement centrée sur l'adresse indiquée

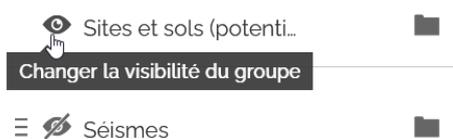


Cliquer ensuite sur l'onglet « couches » en haut à gauche



Puis cliquer sur l'œil de « sites et sols pollués » pour visualiser les sites et sols pollués (œil non barré).

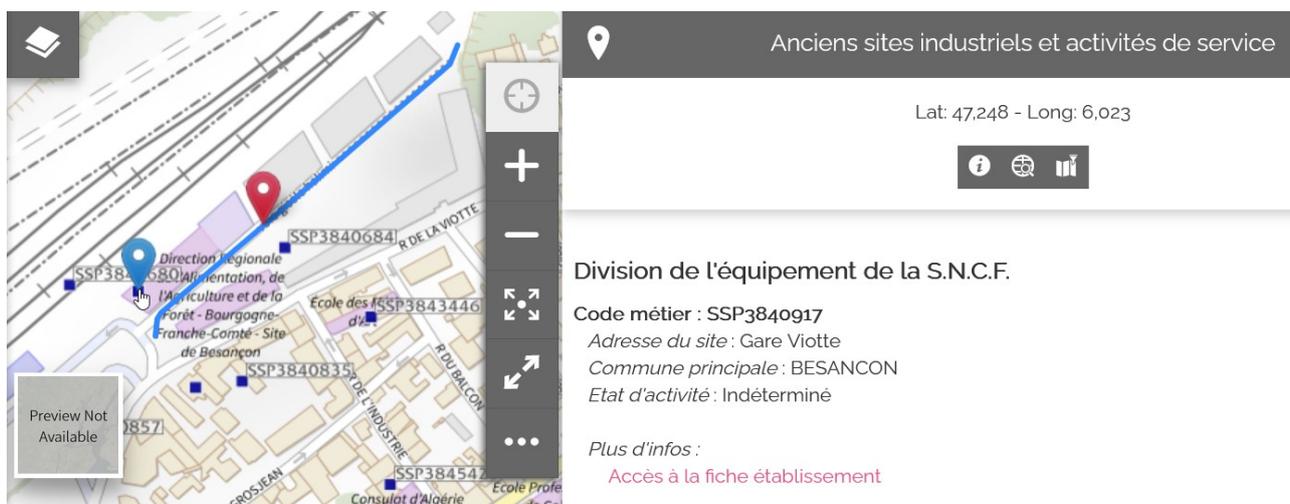
Ces informations correspondent aux Anciens sites industriels et activités de service (CASIAS), Sites et sols potentiellement pollués, Secteurs d'Information sur les Sols et Servitudes d'Utilité Publique (vous pouvez choisir de n'afficher que l'un ou l'autre en barrant / débarrant les yeux associés ; attention, lorsque tous les objets sont affichés simultanément, ils peuvent se superposer).



Les sites et sols pollués apparaissent sur la carte interactive.

Cliquer sur l'objet graphique (pas sur le numéro) pour accéder au descriptif de l'établissement :

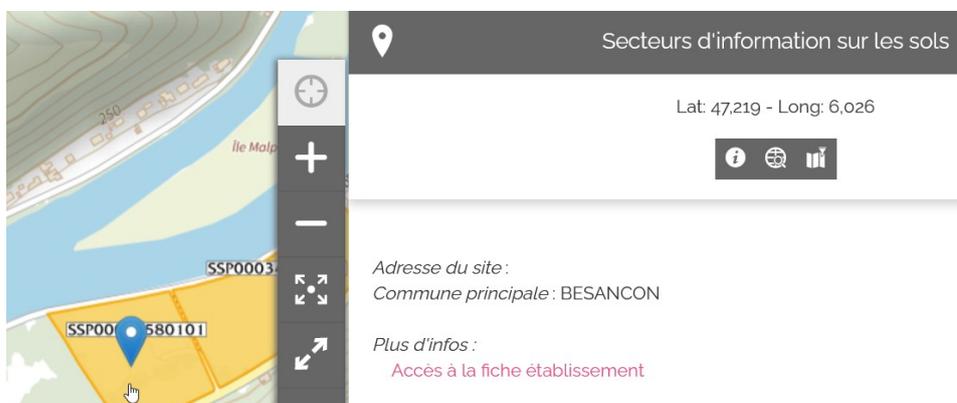
- carré bleu : Anciens sites industriels et activités de service



- emprise rose : Sites pollués ou potentiellement pollués appelant une action des pouvoirs publics, à titre préventif ou curatif (BASOL)



- emprise jaune : Secteurs d'Information sur les Sols



- emprise orange : Servitudes d'Utilité Publique



Cliquer sur « Accès à la fiche établissement » pour obtenir les informations détaillées, par exemple :

SSP449361

 Imprimer le descriptif

Fiche Détaillée

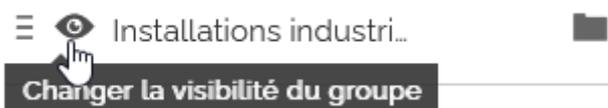
Identification de l'établissement

Information de l'administration concernant une pollution suspectée ou avérée (ex-BASOL) (1/1)

Obligation(s) règlementaire(s) liée(s) aux parcelles - SIS/SUP (1/1)

S'il vous semble que la carte dysfonctionne, il est conseillé de refaire l'ensemble de la recherche après avoir rechargé la carte interactive de Géorisques.

Puis cliquer sur l'œil de « sites et sols pollués » pour visualiser les installations classées pour la protection de l'environnement situées à proximité (œil non barré).



Les ICPE apparaissent sur la carte interactive (usine blanc dans un carré bleu).



Cliquer sur l'objet graphique pour accéder au descriptif et à la fiche de l'établissement